

Ville de Bruxelles
M. D. De Saeger, Conseiller
Département Urbanisme
Plan et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf : 44^F/06
N/Réf. : GM/BXL2.1981/s.416
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Ernest Allard, 45. Rehausse de la toiture et extension.
Dossier traité par M.Desreumaux..

En réponse à votre lettre du 20 juin 2007, réceptionnée le 11 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 8 août 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur la régularisation de plusieurs travaux de transformation exécutés dans une maison de maître datant de 1897 et située dans la zone de protection du Palais de Justice. Les travaux réalisés sans permis d'urbanisme sont :

- La rehausse de la toiture en façade arrière sur toute la largeur de la façade,
- Le remplacement de tous les châssis de la façade arrière par des châssis en PVC
- Le placement de 4 velux dans le versant avant de la toiture,
- L'extension sur 2 niveaux de l'annexe dans la cour et l'aménagement d'une terrasse sur sa toiture plate,
- La division en 2 logements (1 triplex et 1 studio),
- L'aménagement d'un commerce au rez-de-chaussée et à l'entresol.

Les interventions dérogent à plusieurs prescriptions urbanistiques en vigueur, ainsi qu'au Code civil. En outre, la rehausse de la façade arrière et l'extension de l'annexe compromettent le bon aménagement des lieux et constituent un encombrement important de l'intérieur d'îlot. Enfin, les transformations de la toiture, qui figure déjà parmi les plus hautes de cette partie de la rue, ont porté atteinte à sa typologie caractéristique d'origine et la terrasse aménagée au sommet de la toiture est fort visible de l'espace public. ***Pour toutes ces raisons, la CRMS ne peut pas marquer son accord. Tout comme c'est le cas du rapport joint au dossier par la Ville de Bruxelles, elle propose donc de ne pas régulariser les travaux réalisés sans permis d'urbanisme préalable.***

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

c.c. A.A.T.L. – DMS (S. Valcke) et DU (Fr. Timmermans)